

Jean-Baptiste André Godin à Truchy et Cie, 20 mai 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 2 p. (105r, 106r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Truchy et Cie, 20 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45962>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 mai 1872](#)

Lieu de rédaction 22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Truchy et Vaugeois](#)

Lieu de destination 41, rue aux Ours, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Commande d'une bannière pour la société musicale du Familistère. Godin commande à Truchy et Vaugeois une bannière cornet en moire cramoisie peinte non d'une lyre mais d'un trophée d'instruments en cuivre. Il leur communique le texte des inscriptions à placer sur la bannière et leur demande de lui envoyer le croquis du projet. Il suggère que la bannière peinte sera moins chère que la bannière brodée au prix de 250 F.

Notes La lettre est signée : « Godin | député | rue des Réservoirs n° 2 (sic) | à Versailles »

Mots-clés

[Musique](#), [Peinture](#)

Personnes citées [Société musicale du Familistère](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 20 Mai 72. 105

X

M. le Marquis Brachy et C[°].

Comme le désir de perdre le moins de temps possible je viens vous dire quel après y avoir un peu réfléchi j'insiste de peindre la bannière correct en moire cramoisié que vous m'avez fait voir.

Je vous demandais seulement, comme les drapéaux que vous m'avez déjà fait sont peints au lieu d'être brodés, si vous ne pourriez pas en adopter le peinture pour cette bannière me mettre un trophée d'inscriptions de cuire à la place de la lyre dont il a été question. Je vous envoie ci-joint le croquis des inscriptions à mettre sur la bannière ; mais

je vous laisse le soin
d'en disposer l'arrangement
de la façon le plus convenable
Envoyez-moi je vous prie
je croquis de ce que vous
entendez me faire.

La peinture au lieu de la
broderie nous permettre
sans doute de me faire
une réduction sur le prix
de 150 francs demandé pour
la bannière en broderie, et
n'annoyons il nous seroit
possible de me faire un
prophétie plus réduite.

Repondez moi au plus vite,
je vous prie, et agréez mes
civilités.

Germain

Sainte-
Marie des merveilles n°2
à Versailles